

HERVY Ferdinand Pierre Marie Constant

Vue 1

Nom : <i>Hervey</i> Prénoms : <i>Ferdinand Pierre Marie Constant</i> Surnoms :		Numéro matricule du recrutement : <i>3582</i> Classe de mobilisation :																												
ÉTAT CIVIL. Né le <i>21 Août 1891</i> , à <i>Sarandach</i> , canton de <i>dit</i> , département de <i>la Loire Inférieure</i> , résidant à <i>Sarandach</i> , canton de <i>dit</i> , département de <i>la Loire Inférieure</i> , profession de <i>cultivateur</i> fils de <i>Jean Eugène Marie</i> et de <i>Paul Flavie Marie</i> , domiciliés à <i>Sarandach</i> , canton de <i>dit</i> , département de <i>la Loire Inférieure</i> Marié à		SIGNALEMENT. Cheveux : <i>châtain</i> Yeux : <i>noir</i> Front : Hauteur : <i>1 m 60</i> Largeur : <i>1 m 40</i> Dos : <i>droit</i> Base : <i>horizontale</i> Nez : Hauteur : <i>1 m 40</i> Saillie : <i>droite</i> Largeur : <i>1 m 40</i> Visage : <i>ovale</i> Renseignements physiologiques complémentaires : Taille : <i>1 m 60</i> centimètres Taille reculée : <i>1 m 60</i> cent. Marques particulières :																												
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. Inscrit sous le n° <i>69</i> de la liste du canton de <i>Sarandach</i> Classé dans la <i>1^{re}</i> partie de la liste en <i>1913</i> . <i>Non soumis au service militaire</i> <i>Motif : service indispensable de famille le 2 septembre 1913</i> Classé dans la <i>1^{re}</i> partie de la liste en <i>1915</i>		Degré d'instruction : <i>0</i> CORPS D'AFFECTATION. Armée active : <i>93^e Régiment d'Infanterie</i> Armée territoriale et sa réserve : Disponibilité et réserve de l'armée active : Matricule de l'armée active : <i>3983</i> Matricule de l'armée territoriale : <i>10900</i>																												
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. Incorporé à <i>complet</i> du <i>10 octobre 1912</i> . Arrivé au corps et soldat de <i>2^e</i> classe le <i>10 octobre 1912</i> . Réformé le <i>9 novembre 1913</i> . Sergent le <i>23 septembre 1914</i> . Passé avec son grade au <i>93^e Régiment d'Infanterie</i> le <i>30 mars 1916</i> . Décédé le <i>5 novembre 1917</i> suite de blessures de guerre. <i>Hôpital Evreux - 1^{er} Lourdes</i> .		LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dates.</th> <th>Communes.</th> <th>Subdivisions de région</th> <th>D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.																								
Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.																											
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.		LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE (continued)																												
CAMPAGNES. Contre l'Allemagne du <i>2 août 1914</i> au <i>6 juin 1917</i> .	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC. Blessé le <i>4 novembre 1916</i> forme de <i>hamac</i>	LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE (continued)																												
PÉRIODES D'EXERCICES. <table border="1"> <tr> <td rowspan="2">Réserve...</td> <td>1^{re} dans l'Armée territoriale.</td> <td>du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td>2^e dans l'Armée territoriale.</td> <td>du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Supplémentaires</td> <td>1^{re} dans l'Armée territoriale.</td> <td>du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td>2^e dans l'Armée territoriale.</td> <td>du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.</td> <td>1^{re} dans l'Armée territoriale.</td> <td>du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td>2^e dans l'Armée territoriale.</td> <td>du</td> <td>au</td> </tr> </table>	Réserve...	1 ^{re} dans l'Armée territoriale.	du	au	2 ^e dans l'Armée territoriale.	du	au	Supplémentaires	1 ^{re} dans l'Armée territoriale.	du	au	2 ^e dans l'Armée territoriale.	du	au	Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	1 ^{re} dans l'Armée territoriale.	du	au	2 ^e dans l'Armée territoriale.	du	au	ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS : <table border="1"> <tr> <th>la réserve de l'armée active.</th> <th>l'armée territoriale.</th> <th>la réserve de l'armée territoriale.</th> <th>DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.</th> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.				
Réserve...		1 ^{re} dans l'Armée territoriale.	du	au																										
	2 ^e dans l'Armée territoriale.	du	au																											
Supplémentaires	1 ^{re} dans l'Armée territoriale.	du	au																											
	2 ^e dans l'Armée territoriale.	du	au																											
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	1 ^{re} dans l'Armée territoriale.	du	au																											
	2 ^e dans l'Armée territoriale.	du	au																											
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.																											
Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, etc.).		LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE (continued)																												